

— 2026 —

GRAND PRIX DU

MORBIHAN



9 mai 2026

GUIDE DE ROUTE / ROADBOOK

SOMMAIRE

GRAND PRIX DU MORBIHAN 9 MAI 2026

Organigramme	3
Les équipes engagées	4
Lieux pratiques	5
Plan départ	6
Parcours	7
Circuit final	8
Plan d'accès arrivée	9
Plan du site d'arrivée	10
Points de vigilance	11
Itinéraire-Horaire	12
Règlement de l'épreuve	14
Partenaires	16

ORGANISATION

COMPOSITION GPMO

Co -Présidents

LAVILLONNIERE Benjamin
06 66 60 03 06
b.lavillonniere@yahoo.fr

VINCE Camille
06 73 15 30 56
camille.vince1@gmail.com

Président d'Honneur

GUYOT Léon

Vice-Président

SEVENO Guy
07 51 67 75 72
guy.seveno@gmail.com

Trésorière

LE CAM Stéphanie
06 60 81 31 98
stephanie.lecam56@gmail.com

Trésorier adjoint

JUIN David
06 25 17 83 56
davidjuin@outlook.fr

Secrétaire

LE LABOURIER Brigitte
06 86 38 52 73
lelabourierbrigitte@orange.fr

Secrétaire adjointe

MASSE Anne
06 87 45 61 34
anne_de_course@yahoo.fr

Membres

BOUEDO Pierre
BURGUIN Sylvie
DUVAL Romain
GAUTIER Gwénaél
GLOAGUEN Vincent
HIVERT Alain
KERSUZAN Florian
LE CAPITAINE Julien
LE GOUELLEC Adeline
ROBIC Yann
SABIN Romain

ORGANIGRAMME

DIRECTION

PRÉSIDENT
LAVILLONNIERE Benjamin
VINCE Camille

RESPONSABLE SÉCURITÉ
GUEGUEN Yannick

FINANCES
LE CAM Stéphanie

PARTENARIATS
JUIN David
LE GOUELLEC ADELINE

RELATIONS PUBLIQUES
LE GOUELLEC ADELINE
VINCE CAMILLE

COMMUNICATION & MARKETING
VINCE CAMILLE

COMPETITION

Responsable sportif
ROBIC Yann

Permanence/Secrétariat
ROBIC Yann
LE GOUELLEC Adeline

Relations Equipes
SEVENO Guy

Responsable pilotes
GLOAGUEN Vincent
LAPPARTIENT Joseph

**Responsable du parc
auto et des parcours**
GLOAGUEN Vincent

**Réalisation graphique et
livre de route**
VINCE Camille
ROBIC Yann

Régulateur
LE DASTUMER Christophe

Protocole
GUEGUEN Yannick
LE GOUELLEC Adeline

**Responsable du local
anti-dopage**
MASSE Anne

Chronométrage officiel
MATSPORT TIMING

Bus commissaires et podium
OF-X et BSC

Speaker Radio-Tour
LAPPARTIENT Joseph

Ardoisier

ROBIC Sébastien

Animation

MARTIN Damien
MICHELIN Antoine

Radio et Dépannage neutre

HERMINE SERVICECOURSE

Fléchage / Défléchage

BOUEDO PIERRE

MEDICAL

Médecin

Dr PINARD Stéphane

HEBERGEMENT

Responsable hébergement

SEVENO Guy

RESTAURATION

Responsable restauration

HIVERT Alain

Responsable buvette

Régis LE CAM

ANIMATION VILLAGE

Responsable Animation village

LE LABOURIER Brigitte

MEDIAS

Responsable du pôle médias

VINCE Camille

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président du jury

COCA SAN JOSE Rafael

Commissaire 1

BERTHELOT Gabriel

Commissaire 2

GARNIER Morgane

Juge à l'arrivée

LORIC Amélie

Commissaire moto 1

COUTANT Julien

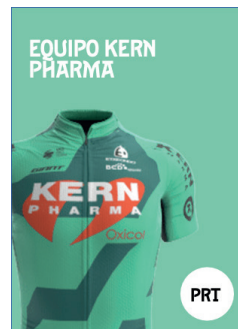
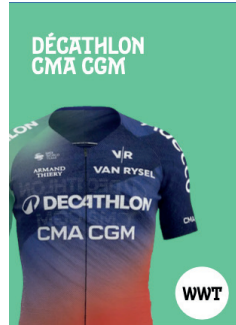
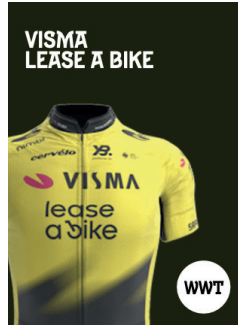
Commissaire moto 2

FOREAU Christophe

Commissaire voiture balai

LE MOIGNE Micheline

LES EQUIPES ENGAGEES



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE

DATE	HEURE	LIEU
------	-------	------

Samedi 9 mai	8H15 - 9H30	Complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC
--------------	-------------	--

DISTRIBUTION DES PIÈCES OFFICIELLES

DATE	HEURE	LIEU
------	-------	------

Samedi 9 mai	8H30 - 9H30	Complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC
--------------	-------------	--

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

DATE	HEURE	LIEU
------	-------	------

Samedi 9 mai	9H45	Complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC
--------------	------	--

PERMANENCE D'ARRIVÉE

DATE	HEURE	LIEU
------	-------	------

Samedi 9 mai	17H00 - 19H00	Site d'arrivée à Plumelec
--------------	---------------	---------------------------

HOPITAUX

VANNES

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE
Hôpital Chubert
20, Boulevard Maurice Guillaudot
(près de la gare SNCF)
B.P. 70555 56017 VANNES CEDEX
Tél. : 02.97.01.41.41 (accueil)
02.97.01.41.30 (urgences)

PONTIVY

CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE BRETAGNE
Hôpital de Pontivy
Site de Kerio
B.P. 70023 56306 PONTIVY
Tél. : 02.97.79.00.00 (accueil)

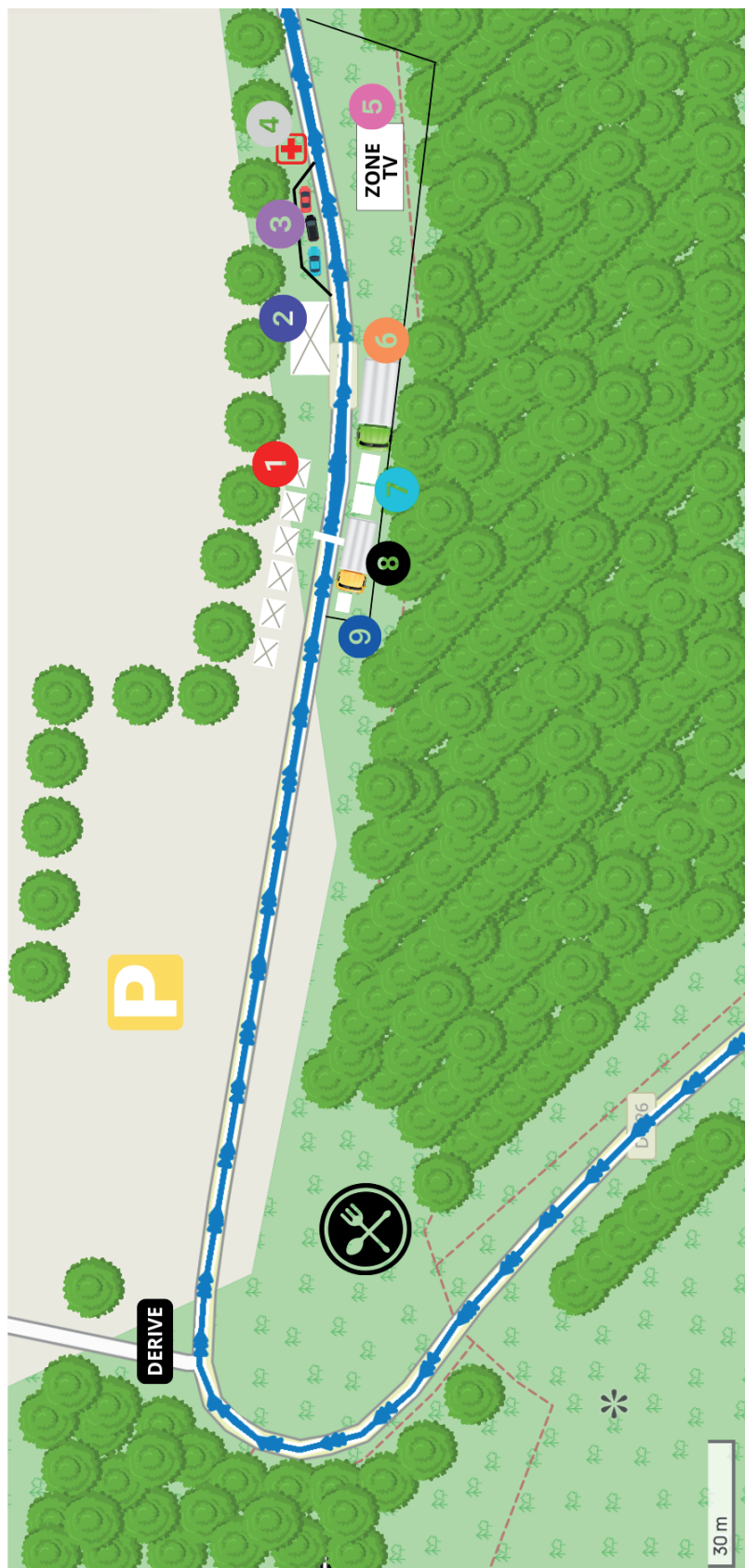
JOSSELIN

CENTRE HOSPITALIER DE JOSSELIN
Hôpital de Josselin
21, Rue Saint-Jacques
56120 JOSSELIN
Tél. : 02.97.73.13.13 (accueil)

PLOERMEL

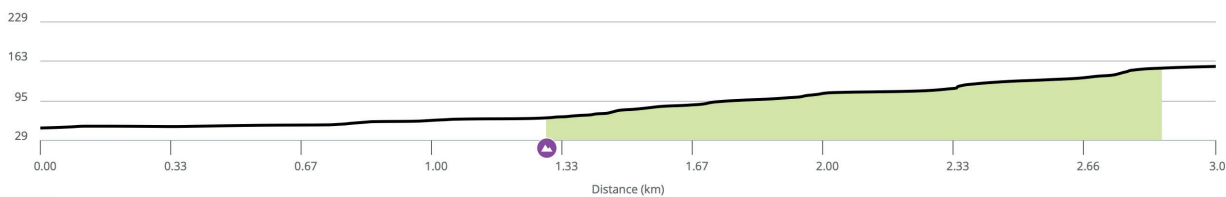
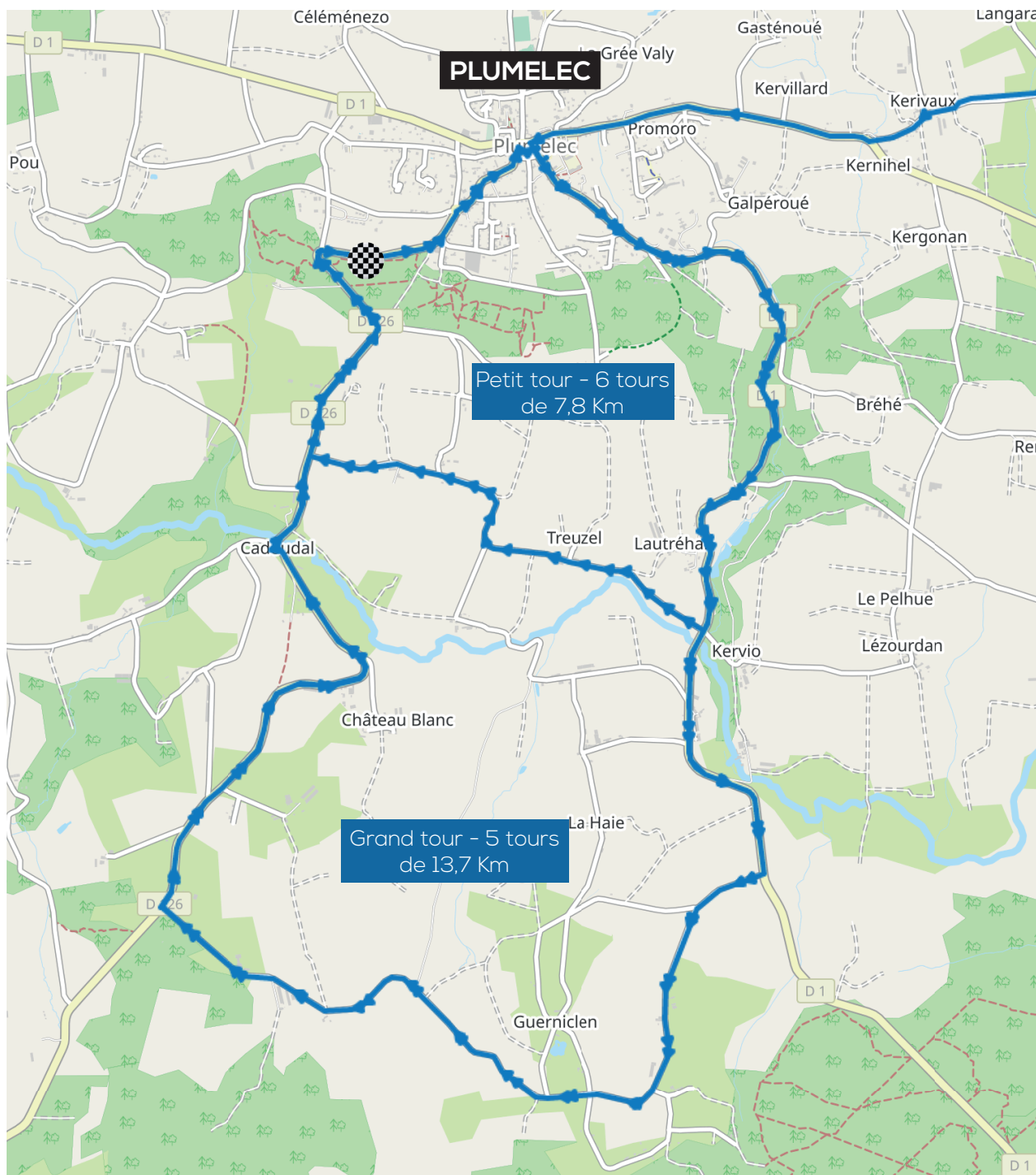
CENTRE HOSPITALIER DE PLOERMEL
Hôpital de Ploermel
7 Rue du Roi Arthur
56800 PLOERMEL
Tél. : 02.97.73.26.26 (accueil)

PLAN DEPART/ARRIVEE



- 1 Village exposants
- 2 Espace VIP
- 3 Dérive voitures invités
- 4 Tente secours
- 5 Zone TV
- 6 Camion protocolaire
- 7 Tente interview
- 8 Portique d'arrivée
- 9 Antidopage

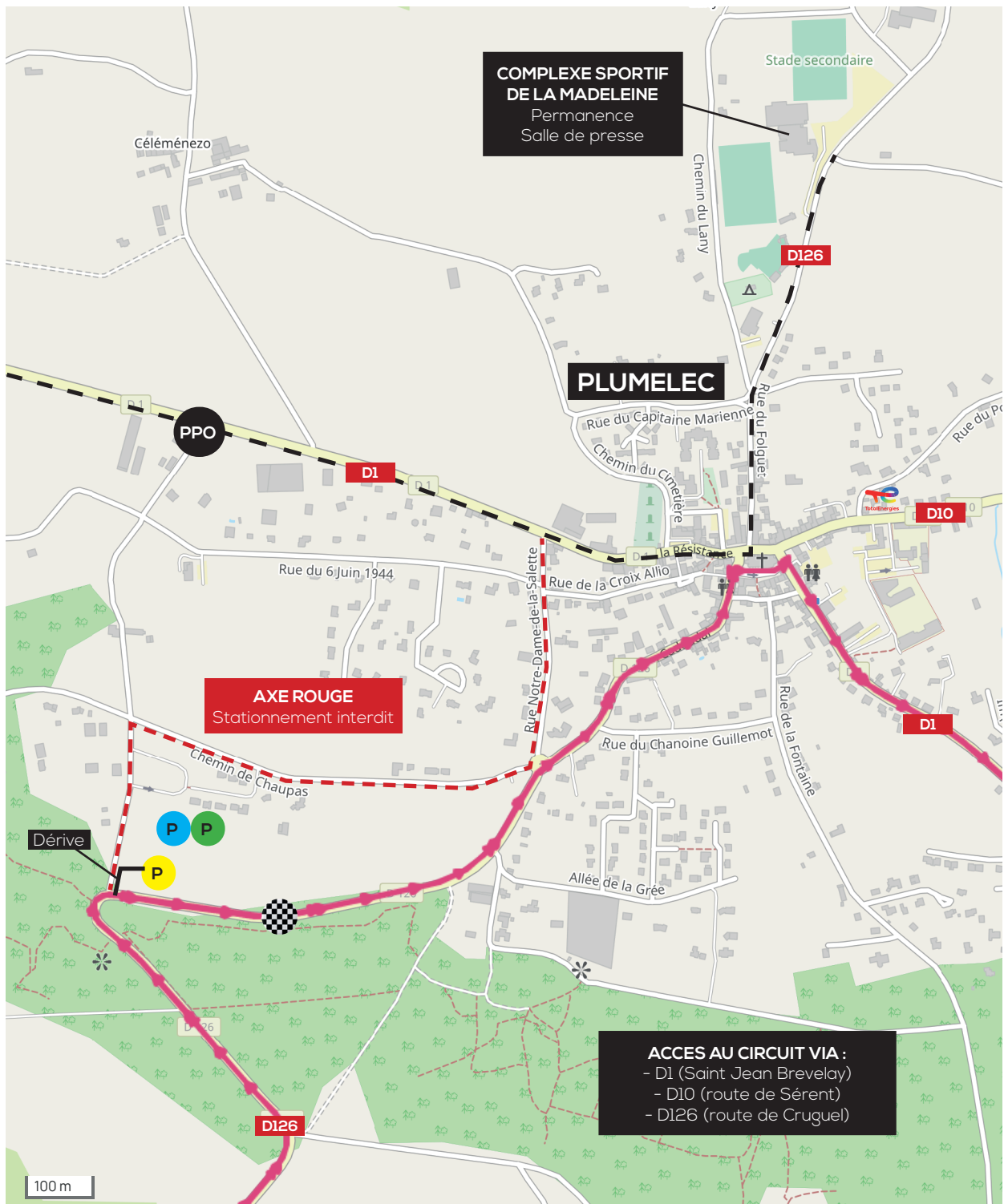
CIRCUIT FINAL



Montées

● <Cat 4
 ● Cat 4
 ● Cat 3
 ● Cat 2
 ● Cat 1+

PLAN D'ACCES ARRIVEE



Légende

- P Parking organisation, invités, officiels
- P Parking équipes
- P Parking presse
- PPO Point de passage obligatoire

POINTS DE VIGILANCE



ST JEAN BRÉVELAY - KM 5,5
Rues pavées autour de l'église



ST ALLOÜESTRE - KM 20,5
Sortie de voie express
Tourner à gauche après le terre-plein



BULÉON - KM25
Virage à droite



GUÉGON - KM 30,5
Rond point de La Pointe
prendre tout droit
Attention au terre-plein



GUÉGON - KM 30,5
Sortie du rond point de La Pointe
Attention au terre-plein



GUEHENNO - KM 35,7
Jardinières en pierre sur les bas-côtés

POINTS DE VIGILANCE



GUEHENNO - KM 36
Rétrécissement de la chaussée
vers Terres du Mont



GUEHENNO - KM 36,6
Lieu-dit Le Mont
Prendre à droite
Chaussée étroite



GUEHENNO - KM 37,5
Fin de chaussée étroite
Prendre à gauche



LIZIO - KM 47,6
Lieu-dit Le Creux
Epingler à droite



PLUMELEC - KM 52,5
Kerivaud
Traversée du village en descente

ITINERAIRE HORAIRES

GRAND PRIX DU MORBIHAN (1/2)

KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE	39 KM/H	41 KM/H	43 KM/H
		PLUMELEC, Cadoudal - ligne départ/arrivée - DÉPART FICTIF	12H00	12H00	12H00
190	0	1,700 km après DÉPART REEL route de SAINT JEAN BRÉVELAY	12H03	12H03	12H03
188,5	1,5	SAINT JEAN BREVELAY	12H05	12H05	12H05
186,5	3,5	Prendre à gauche sur D778	12H08	12H08	12H08
185	5	Au rond-point, prendre la 2e sortie sur Rue de Rennes/D778	12H11	12H10	12H10
184,4	5,6	Prendre à droite sur Rue de Buleon/D155	12H12	12H11	12H11
184,3	5,7	Prendre à gauche sur Rue Jules Simon	12H12	12H11	12H11
184,1	5,9	Rue Jules Simon tourne à droite et devient Rue de la Croix des Vic-TIMES/D1	12H12	12H12	12H11
183,4	6,6	Au rond-point, continuer tout droit pour rester sur D1	12H13	12H13	12H12
181,1	8,9	BIGNAN	12H17	12H16	12H15
179,2	10,8	SPRINT INTERMEDIAIRE N°1	12H19	12H19	12H18
178,7	11,3	Au rond-point, prendre la 3e sortie sur Rue de la Claie/D1	12H20	12H20	12H19
178,3	11,7	Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Pl. de la Chouannerie	12H21	12H20	12H19
177,4	12,6	Prendre à gauche sur La Vallée/D150	12H22	12H21	12H21
177	13	SAINT ALLOUESTRE	12H23	12H22	12H21
175,2	14,8	Prendre Kermelin en direction de Châteaubriand/D724	12H26	12H25	12H24
173,4	16,6	Prendre à droite sur Châteaubriand/D724	12H29	12H27	12H26
170,1	17,2	MEILLEUR GRIMPEUR N°1	12H35	12H32	12H31
169,5	20,5	Prendre à gauche sur D11	12H35	12H33	12H32
169,1	20,9	Prendre à droite sur D724	12H35	12H34	12H32
167,3	22,7	BULEON	12H38	12H36	12H35
166,4	23,6	Prendre à gauche sur ZA de Mairgis	12H39	12H38	12H36
165	25	Prendre à droite sur Rue Georges Grignon/D155	12H41	12H40	12H38
163,8	26,2	Prendre à gauche sur Mairgis/D724	12H43	12H41	12H40
162	28	GUEGON	12H46	12H44	12H42
159,3	30,7	Au rond-point, prendre la 1re sortie sur D778	12H50	12H48	12H46
157,5	32,5	GUEHENNO	12H53	12H51	12H48
157,3	35,5	SPRINT INTERMEDIAIRE N°2	12H53	12H51	12H48
154,3	35,7	Prendre à gauche sur Rue de l'Église/D165	12H58	12H55	12H53
154,2	35,8	Prendre à gauche sur Rue Saint-Michel	12H58	12H55	12H53
154	36	Prendre à droite sur Terres du Mont	12H58	12H56	12H53
153,5	36,6	MEILLEUR GRIMPEUR N°2	12H59	12H57	12H54
152,9	37,1	Prendre à gauche sur La ville Jules/D165	13H00	12H57	12H55

ITINERAIRE HORAIRES

GRAND PRIX DU MORBIHAN (2/2)					
KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS	ITINERAIRE	39 KM/H	41 KM/H	43 KM/H
152,9	37,1	BILLIO	13H00	12H57	12H55
150,8	39,2	Continuer sur D122	13H03	13H00	12H58
149,4	40,6	CRUGUEL	13H05	13H02	13H00
148,8	41,2	Prendre à gauche sur D126	13H06	13H03	13H00
147,5	42,5	Prendre à droite sur St Yves/D122	13H08	13H05	13H02
146,6	43,4	Prendre la direction nord-est sur Saint-Yves/D122	13H10	13H07	13H04
146,4	43,6	Prendre à droite sur Rte de Serent/D160	13H10	13H07	13H04
142,4	47,6	Prendre à gauche sur Le Creux/D174	13H16	13H13	13H09
142,1	47,9	PLUMELEC / SAINT AUBIN	13H17	13H13	13H10
137,5	52,5	Prendre à droite sur Kerivau/D10	13H24	13H20	13H16
135,9	54,1	Prendre à gauche sur Rue du Gén de Gaulle/D1 (panneaux vers Trédion/Elven)	13H26	13H22	13H18
135,9	54,1	Entrée sur le circuit	13H26	13H22	13H18
123,1	66,9	Début du 1er grand TOUR - MEILLEUR GRIMPEUR N°3	13H46	13H41	13H36
109,4	80,6	Début du 2ème grand TOUR	14H07	14H01	13H55
95,7	94,3	Début du 3ème grand TOUR	14H28	14H21	14H15
82	108	Début du 4ème grand TOUR	14H49	14H41	14H34
68,3	121,7	Début du 5ème grand TOUR	15H10	15H01	14H53
46,8	143,2	Début du 1er petit TOUR	15H43	15H33	15H23
41,1	148,9	SPRINT INTERMEDIAIRE N°3	15H52	15H41	15H31
39	151	Début du 2ème petit TOUR	15H55	15H44	15H34
31,2	158,8	Début du 3ème petit TOUR	16H07	15H55	15H45
23,4	166,6	Début du 4ème petit TOUR	16H19	16H07	15H55
15,6	174,4	Début du 5ème petit TOUR	16H31	16H18	16H06
7,8	182,2	Début du 6ème petit TOUR	16H43	16H30	16H17
0	190	PLUMELEC - ARRIVÉE	16H55	16H41	16H28

DEPART DE PLUMELEC

Rassemblement de départ : Sommet de Cadoudal, ligne de départ, 56420 Plumelec.

Signature : de 11H20' à 11H50'.

Appel des coureurs : 11H50'.

Départ fictif : 12H00'.

Départ réel lancé : 12H03', route de Saint-Jean-Brévelay.

ARRIVEE A PLUMELEC

Les arrivées sont jugées sur la D.126 à l'extrémité d'une ligne droite de 250m en faux plat et au sommet de la côte de Cadoudal après une ascension de 1400m à 6,5% de moyenne (Largeur 7m).

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve «Grand Prix du Morbihan» est organisée par l'association «Grand Prix Morbihan Organisation» sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Elle se dispute le samedi 9 mai 2026.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Proseries, comptant pour la FDJ UNITED Series. L'épreuve est classée en classe ME 1.Pro. Conformément au règlement UCI, article 2 : 10.008, elle attribue les points suivants : 200-150-125-100-85-70-60-50-40-35-30-25-20-15-10-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3 et 3 points soit 40 coureurs classés, pour le classement UCI Proseries Hommes Elite.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : (UCI World Teams (Max 70%)/UCI Pro Teams/ Equipes Continentales UCI du pays/ Equipes professionnelles cyclo-cross UCI du pays/ Equipes Continentales UCI étrangères (max. 2)/Equipe Nationale du pays organisateur.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 9 mai 2026 de 8H15 à 9H30, au complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC. La confirmation des partants et le retrait des dossards et des plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 8H30 à 9H30.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence de la direction de l'épreuve et des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 9H45 le samedi 9 mai 2026 et aura lieu au complexe sportif de la Madeleine, 56420 PLUMELEC. La permanence d'arrivée se situera à Plumelec après la fin de l'épreuve, jusqu'à 19h00.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.4875 Mhz.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société Hermine Service Course au moyen de trois voitures et une moto de dépannage avec mécaniciens.

ARTICLE 7. ZONE DE DECHETS

Une zone de déchets sera matérialisée au km 43,5 à Cruguel rue St-Brieuc, puis au km 61, au km 89 ainsi qu'au km 141, dans la municipalité de Plumelec.

ARTICLE 8. ZONE DE RAVITAILLEMENT

Une zone de ravitaillement sera matérialisée au km 44 à Cruguel rue St-Brieuc, puis au niveau du dernier kilomètre sur le parcours final dans la municipalité de Plumelec.

ARTICLE 9. ARRIVÉE

L'arrivée étant jugée sur un circuit à parcourir plusieurs fois, l'entraide entre les coureurs d'une même équipe ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve. Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Une dérivation pour les véhicules est prévue Rue Lande de Prassun (250 m avant la ligne d'arrivée sur la gauche).

ARTICLE 10. CLASSEMENTS ANNEXES

Le **classement des Sprints Intermédiaires** se dispute sur trois sprints au **km 10,80**, au **km 35,5** et au **km 148,9**. Le **classement du meilleur Grimpeur** se dispute sur trois côtes au **km 17,2**, au **km 36,2** et au **km 66,9**.

Chaque classement est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints et les côtes. Il est attribué dans chaque classement **4 points au 1er, 2 points au 2ème et 1 point au 3ème**. En cas d'ex-aequo, les coureurs sont départagés au classement général par leur classement à l'arrivée. Seuls les coureurs ayant terminé l'épreuve figurent dans ces deux classements. Le vainqueur du classement est récompensé lors de la cérémonie protocolaire.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter en tenue au protocole :

- » Le vainqueur, le deuxième et le troisième du classement de l'épreuve,
- » Le lauréat du classement général des Sprints Intermédiaires,
- » Le lauréat du classement général du Meilleur Grimpeur
- » Le plus combatif
- » La meilleure équipe
- » Le leader de la FDJ UNITED Series à l'issue de l'épreuve

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Dès l'arrivée, le vainqueur de l'épreuve devra accorder une interview aux chaînes de télévisions diffusant l'épreuve en direct, dans un stand installé à proximité du podium.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique aux dispositions du contrôle antidopage. Le contrôle antidopage a lieu dans un camion prévu à cet effet par la société OF-X. Il se situe sur le site départ/arrivée de Plumelec.

ARTICLE 13. PRIX

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

1^{er}	7 515 €	11^{ème}	190 €
2^{ème}	3 760 €	12^{ème}	190 €
3^{ème}	1 875 €	13^{ème}	190 €
4^{ème}	935 €	14^{ème}	190 €
5^{ème}	745 €	15^{ème}	190 €
6^{ème}	565 €	16^{ème}	190 €
7^{ème}	565 €	17^{ème}	190 €
8^{ème}	375 €	18^{ème}	190 €
9^{ème}	375 €	19^{ème}	190 €
10^{ème}	190 €	20^{ème}	190 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de **18 800 euros**.

ARTICLE 14. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

GRAND PRIX DU MORBIHAN
LES PARTENAIRES

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



PARTENAIRES MEDIAS



Le Télégramme